

10 MARS 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO
TARAVO**

SEANCE DU 6 MARS 2026

Convocations en date du 2 mars 2026

Délibération n° 2026-15

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires (2026) – Budget principal et budget annexes

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 27 février 2026, le conseil communautaire a été convoqué une nouvelle fois et peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	
Bilia	
Casalabriva	
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Leandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	
Propriano	Bartoli Paul-Marie Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Faggiani Alain Ollandini Jean-Baptiste Pianelli-Casanova Angélique Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Canetti Caroline
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pereney Jean, Pucci Jean

19 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 6 : Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Ettori Ghislaine, Monsieur Scanavino François-Joseph a donné procuration à Monsieur Ollandini Jean-Baptiste, Madame Duval Danielle/Santa a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Monsieur Mazzone

Jean-Bernard a donné procuration à Madame Andréani Marie-Ange, Madame Mondoloni Marie-Liliane a donné procuration à Madame Canetti Caroline.

Absents non représentés :16 : Caitucoli Paul-Joseph, Carrier Marie-Antoinette, Tolini Jean-Pierre, Tramoni Michel, Micheletti Vincent, Nicolaï Jacques, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Corti Jacques, D'Ortoli Bertrand, Giafacopi Michel, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Quilichini Pascal, Rocca Antoine.

Délibération du conseil communautaire en date du 16 janvier 2026 : n°2026-15

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires (2026) – Budget principal et budget annexes

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15, L5211-10 et L5211-12-1 ;

Vu, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Président présente à l'assemblée, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Vu, la loi n°2015 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) qui a renforcé les obligations d'information pour les communes de 10 000 habitants et prévoit que le rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail des agents de la collectivité en vue d'améliorer l'information des élus sur ce point avant le budget ;

Vu, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et un objectif d'évolution du besoin annuel de financement ;

Vu, la loi n°2019-1461 dite engagement et proximité du 27 décembre 2019, et notamment son article 92, qui prévoit la présentation d'un état des indemnités perçus par chaque élu l'année précédente, devant l'organe délibérant ;

Le conseil communautaire,

Monsieur le Président entendu dans son exposé,

Vu, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre : 0

10 MARS 2026

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026 joint à la présente délibération.

Article 2 : d'adopter les orientations budgétaires présentées.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
Ange-François LEANDRI



The image shows a blue ink signature of Ange-François LEANDRI. The signature is written in a cursive style and overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMUNITE DE COMUNES' at the top and 'DI PARTENAIIS-VALINCO-TERRIC' at the bottom, with a central emblem.

10 MARS 2026

02A-242010130-20260306-2026-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conformément à l'article L5211-36, ce rapport est établi en vertu de l'article L2312-1 du CGCT qui nous invite à engager un débat sur les orientations budgétaires dans les 60 jours précédant le vote du budget primitif.

En effet, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité et/ou établissement (...) présente ses objectifs pour le budget général et les budgets annexes concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Par ailleurs, compte tenu de la strate démographique de la CCSVT, le rapport doit comporter (article D2312-3) :

- A/1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- A/2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- A/3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- B/1° Les informations relatives à la structure des effectifs ;
- B/2° Les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- B/3° Les informations relatives à la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport :

- peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.
- peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° [84-53](#) du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

PREMIERE PARTIE – LE BUDGET PRINCIPAL

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

RECETTES REELLES (en K €)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Dotation globale de fonctionnement (741)	420	400	429	451	450	433	533	449	493	450
Fiscalité (contributions directes et TEOM)	5 232	5 592	5 631	5 863	5 996	4 852	4 406	5 610	5 430	5 500
Autres recettes fiscales (compensation)	400	430	465	481	480	2 118	2061	2639	2 487	2 400
Autres recettes de fonctionnement	895	359	800	1 176	748	1 472	2 557	798	809	750
TOTAL	6 947	6 781	8 056	7 963	7 674	8 875	9 557	9 496	9 219	9100

*CA provisoire

Sur les 5 derniers exercices, il est constaté :

- Une stagnation des dotations et compensations hors versement de fraction de TVA jusqu'en 2024.
- Un impact important de la réforme de la TH ou de la CVAE avec le transfert de TVA qui diminue la fiscalité et plus globalement le pouvoir de décision de l'EPCI.
- Une baisse significative du FPIC pour 2025 partiellement complétée par une hausse de la DGF compte tenu notamment de la récupération en régie de l'assainissement.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :

Définition d'une stratégie communautaire fixant pour les compétences essentielles exercées des objectifs précis et des indicateurs de suivi (recommandations CRC) en lien avec la CLECT.

Une réflexion indispensable sur la taxe additionnelle GEMAPI et sur la participation AOM.

DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Charges à caractère général	692	912	845	977	1 090	1 710	1 435	1618	2 117	2 000
Charges de personnel	1 837	1 986	1 997	2 173	2 243	2 469	2 693	2574	2 778	2750
Autres dépenses de fonctionnement	4 088	4 040	4 090	4 286	5 659	4 959	4 627	4 729	4 899	4750
TOTAL	6 617	6 938	6 757	7 436	8 992	9 138	8 755	8 921	9 794	9500

Part des CP dans les dépenses de fonctionnement.	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	26%	28%	28%	29%	26%	27%	30%	30%	28%

La part des charges de personnel dans le budget de fonctionnement diminue à 28% malgré la hausse en volume.

Le volume des dépenses est en augmentation (+9%).

Comme pour les recettes, les orientations budgétaires devront intégrer la stratégie communautaire qui reste à définir sachant que celle-ci, pour être efficace, ne peut se résumer sur un droit de tirage ou une liste d'action demandée.

Trois thématiques seront à aborder : la CLECT, le financement du service déchets et des compétences nouvelles (GEMAPI, mobilité,).

Par ailleurs, les exercices à venir devront permettre à la pépinière d'entreprise de dégager des recettes supplémentaires pour se rapprocher de l'équilibre.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :

Maintien de la part des charges de personnel sous les 30% sachant que la structuration de l'EPCI est quasiment achevée.

Mise en place des moyens rendus nécessaires par des prises de compétences et/ou missions supplémentaires.

II. Les niveaux d'épargne.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 947	7 170	8 445	7 963	7 798	8 989	9 671	9 631	9 219
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 617	7 307	7 127	7 463	8 992	9 138	8 986	9 141	9 794
EPARGNE BRUTE	235	- 137	1 318	500	-1 194	- 149	685	490	- 575
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	201	201	209	216	198	188	147	152	157
EPARGNE NETTE	34	- 338	1 109	284	-1 392	- 337	538	338	732

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement ont augmenté en raison notamment du versement au budget annexe de 845 000 €.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :

Maintien d'une épargne nette positive hors versement exceptionnel aux budget annexes.

III. Les investissements.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES D'EQUIPEMENT	41	1	1 206	95	199	563	362	280	134	230

Dans l'attente de la définition de la stratégie communautaire, l'effort portera une nouvelle fois sur le service déchets afin :

- D'améliorer les performances de tri.
- De poursuivre l'équipement des services notamment en matière de centre technique adapté au nombre et à la nature des véhicules.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :

Investissements en matière de gestion des déchets.

Renouvellement flotte véhicule.

(PAP et biodéchets en 2026 et PAV en 2026-2027).

Mise en place d'un programme d'action en matière de développement (OTI d'Olmeto).

Charte de développement.

Stratégie en matière de mobilité ou tout document assimilé.

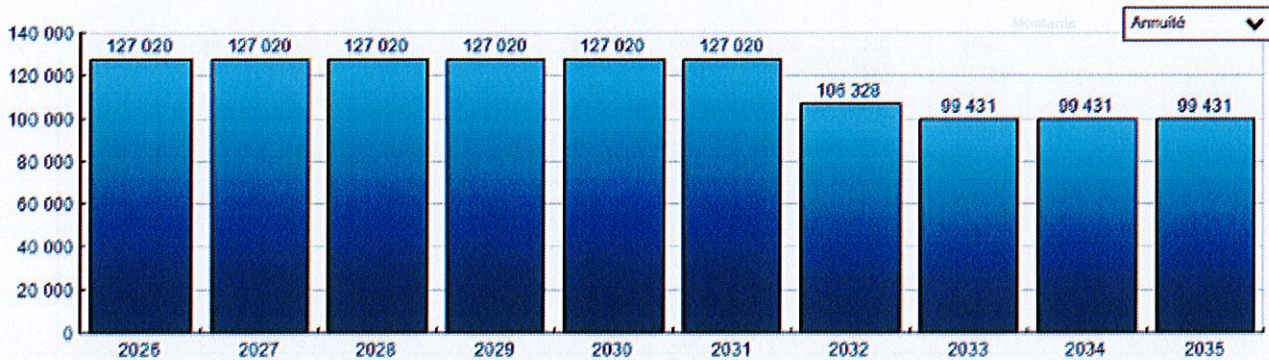
Mise en œuvre du programme d'action GEMAPI sur le Rizzanese et sur le Baracci.

IV. La dette.

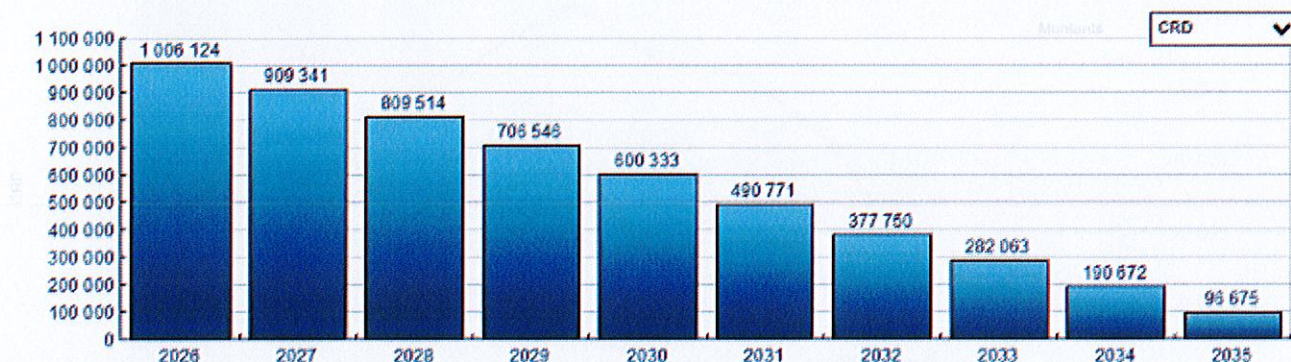
ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION												2026
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
INTERET	46	42	79	95	90	73	58	53	51	48	40	35	30
CAPITAL	108	112	173	201	201	95	216	182	188	147	152	152	97
ANNUITE	154	154	252	296	316	168	274	235	239	195	192	185	127

A compter de 2026, les annuités baisseront fortement (-31%).

La marge de manœuvre ainsi récupéré pourrait être consacré au financement des deux premières années de renouvellement de la flotte de BOM.



ENCOURS DE LA DETTE											
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
1 127	1 014	2 500	2 556	2 323	2 091	1 841	1 657	1 460	1 317	1 162	



La marge de manœuvre ainsi récupéré pourrait être consacré au financement des deux premières années de renouvellement de la flotte de BOM.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :
 Nouveaux emprunts pour le renouvellement partiel de la flotte de véhicule et financement de l'investissement par l'autofinancement hors dépenses exceptionnelles.

V. La gestion des déchets.

Les dépenses relatives aux déchets représentent 40% du budget de fonctionnement de l'établissement et s'élèvent à environ 3 592 K €, les dépenses moyennes s'élevant à 3 485 K € sur les 5 derniers exercices.

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0.11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	536	628	535	665	535	613	655	994	806	753	985
0.12	CHARGES DE PERSONNEL	1 408	1 435	1 501	1 472	1 477	1 541	1 532	1 652	1 863	1 724	1 815
65-66-67-68	AUTRES DEPENSES	1 286	1 325	966	899	704	781	1 070	1 040	1 106	737	792
	DEPENSES DECHETS	3 230	3 388	3 002	3 037	2 716	2 934	3 257	3 686	3 675	3 214	3 592

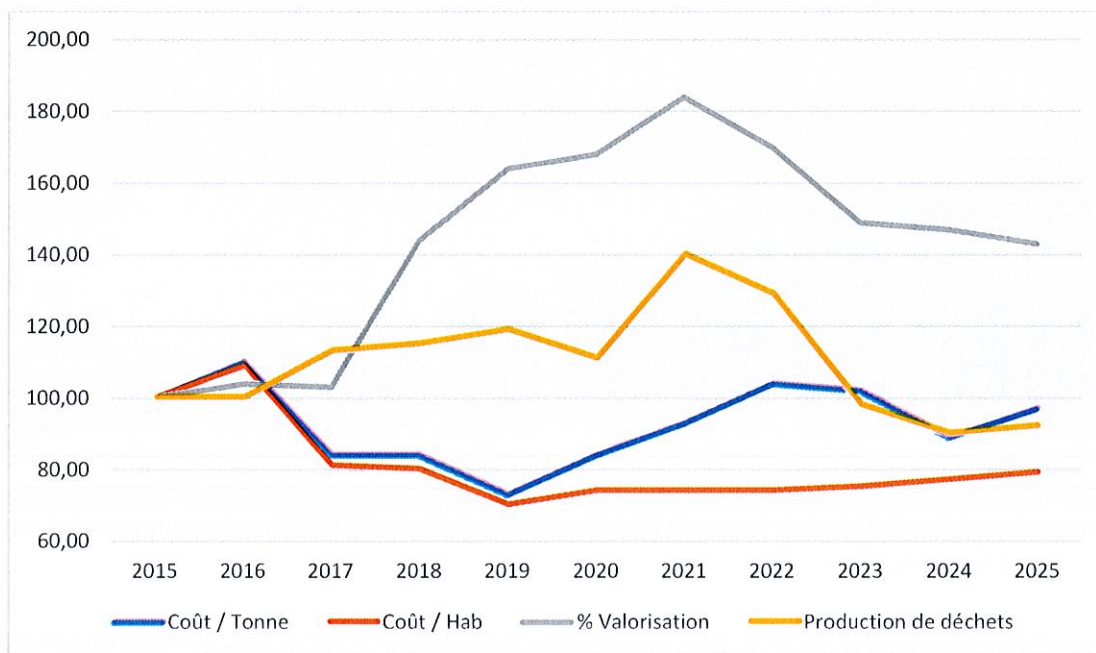
L'exercice 2025 est marqué de nouveau :

- Par des pannes importantes qui ont engendré des frais d'entretien et des temps d'immobilisation importants ce qui implique des coûts de location très importantes.
- Des coûts de carburants qui restent à un niveau élevé.
- Des charges de personnel en augmentation du fait des absences notamment au titre des AT.

Sur la base des éléments précités, plusieurs indices ont été mis en place :

DONNEES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES DECHETS (en €)	3 144 211	3 477 833	3 009 574	3 036 063	2 716 205	2 935 260	3 257 000	3 686 000	3 675 000	3 214 000	3 592 000
POPULATION DGF DESSERVIE	13 206	13 430	15 651	15 984	16 245	16 582	16 699	16 912	17 115	17 166	17 599
POPULATION INSEE		10 238	10 238	11 740	11 780	11 824	11 759	11 812	11 972	12 203	12 550
COÛT PAR HABITANT DGF (en €)	238	259	192	190	167	177	195	218	215	187	204
COÛT A LA TONNE (en €)	378	416	319	316	275	318	320	387	434	385	431
OMR COLLECTES (en tonne)	5 921	5 674	6 453	5 885	5 684	5 532	5 909	5 767	5 768	5 816	5 755
DECHETS ENFOUIS (en tonne)	6 701	6 566	7 501	6 440	6 275	6 072	6 477	6 109	5 857	5 961	5 916
DECHETS VALORISABLES COLLECTES (en tonne)	520	665	599	867	937	989	1 196	1 172	1 126	1 009	833
DECHETS VALORISES (en tonne)	1 612	1 683	1 876	2 490	2 932	2 939	3 706	3 406	2 607	2 391	2 423
PRODUCTION TOTAL DE DECHETS (en tonne)	8 319	8 359	9 437	9 609	9 872	9 236	10 182	9 515	8 464	8 352	8 341
DECHETS / HABITANT DGF (en Kg par habitant)	630	622	603	601	608	557	610	563	495	487	474
TAUX DE VALORISATION (en %)	19%	20%	20%	28%	32%	32,6%	36,39%	35,80%	30,80%	28,63%	29,05%

En prenant en compte l'année 2015 comme année 0, ces indices évoluent de la façon suivante :



Il est à noter que :

- Le coût à la tonne remonte pour la première fois depuis 2022 tandis que le coût à l'habitant DGF se maintient.
- La production de déchets par habitant se stabilise.
- Le taux de valorisation continue de baisser.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :

Agir sur les deux postes de dépenses principaux (carburant et location de BOM).

Mise en place de la dernière tranche de PAP.

Réflexion sur la mise en place des PAV.

Mise en place des équipements structurants indispensables.

Mise en place des collectes obligatoires après la saison estivale.

DEUXIEME PARTIE – LE BUDGET EAU

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022	2023	2024	2025
RECETTES REELLES (en K €)	654	340	369	921	641	718	625	648	1 030	484	1 372
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	106	43	39	395	214	272	310	197	320	566	243

Les recettes sont impactées par la mise en place de la télérelève et un décalage de relève au réel. Ainsi, ce niveau peut être supérieur au niveau réel.

Ce niveau de recettes à vocation à se stabiliser avec la fiabilisation des relèves.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :

Stabiliser à un niveau suffisant les recettes réelles.

Maintien de la corrélation du prix du service à l'inflation afin de limiter le recours à des hausses brutales.

Adapter aux moyens, les moyens de fonctionnement et le potentiel d'investissement.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	654	340	369	1 043	763	840	1 322	1 071	548	1 042	484	1372
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	106	43	39	634	486	313	813	371	240	363	567	243
EPARGNE BRUTE	513	269	303	376	277	527	509	700	308	679	-83	1129
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	145	142	8	176	170	156	136	73	69	50	70	35
EPARGNE NETTE	368	127	295	200	107	371	373	627	239	629	-153	1094

Comme indiqué ci-dessus, l'épargne brute et nette sont fortement marquée par les éléments de télérelève (cf. ci-dessus).

Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :

Maintien d'une épargne brute et nette positive.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	207	499	41	705	298	564	355	516	653	630	1 280	1440

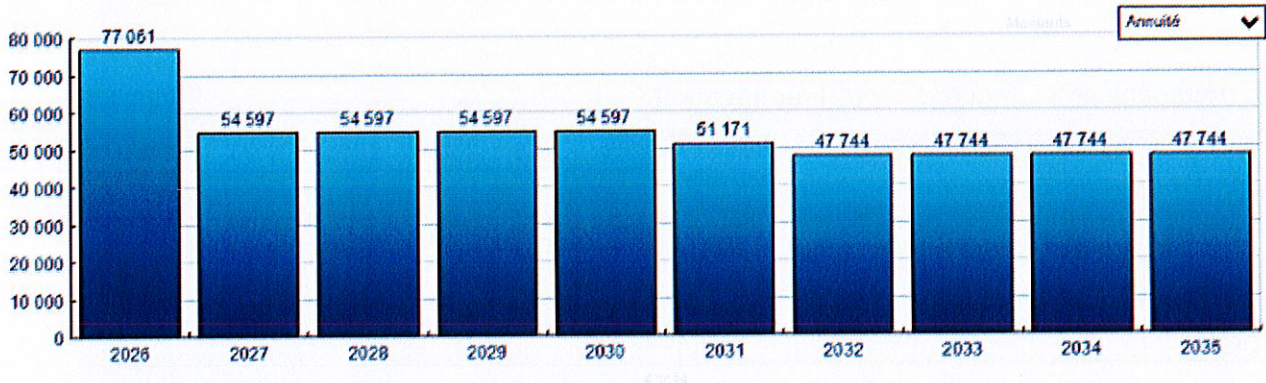
Adapter le volume annuel des investissements à l'épargne disponible afin de limiter le recours à l'emprunt et permettre à l'avenir de mettre en œuvre les actions prioritaires du ou des schémas directeurs et de tenir compte des différents programmes de renouvellement urbains.

Permettre la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la CRC, avec l'autonomie financière notamment.

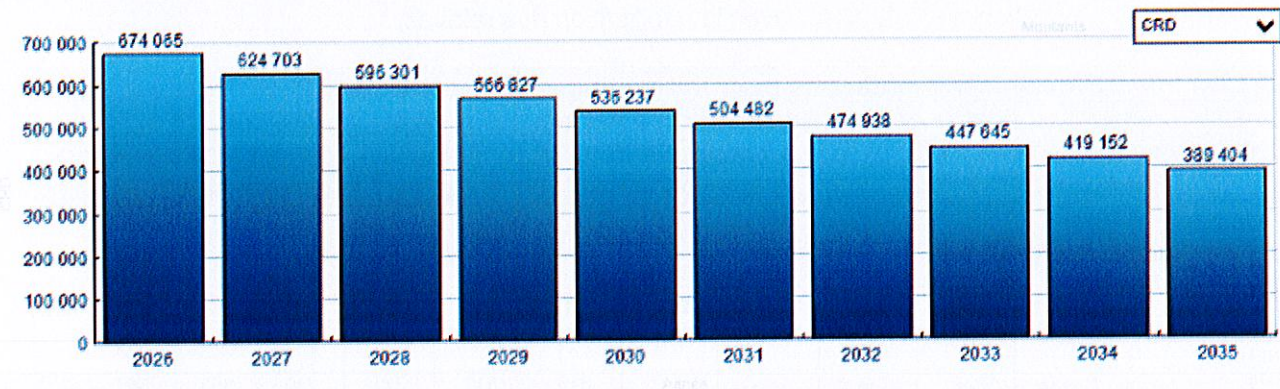
IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
INTERET	35	28	27	33	27	15	16	11	9	7	13	18
CAPITAL	145	142	119	176	184	156	142	81	69	50	70	38

ANNUITE	180	170	146	209	211	171	158	92	78	57	83	56
---------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	----	----	----



L'encourt de la dette reste globalement stable du fait des derniers recours à l'emprunt. Cet encourt à vocation à baisser au cours de prochaines années en l'absence de nouvel emprunt.



Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :
 Recours limité à l'emprunt dans l'attente du schéma directeur notamment.
 Limitation des annuités à environ 100 000 € par an.

V. Le prix du service.

Les montants de surtaxe (pour le secteur du Valinco géré en affermage) et de la redevance (pour le secteur du Taravo) doivent être maintenus à l'exception de l'application de l'inflation.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :
 Poursuivre la corrélation du montant de la surtaxe et de la redevance à l'inflation N-1.
 Augmentation des recettes avec l'accroissement du rendement.

TROISIEME PARTIE – LE BUDGET ASSAINISSEMENT

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES REELLES (en K €)	1 025	360	878	823	996	1251	1 080	1 351	957	1 573	1 598	2 489
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	28	119	457	575	562	594	432	1 052	332	1 324	1 728	1 251

Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :

Augmentation des recettes réelles à travers une amélioration du rendement des réseaux.
Poursuivre la corrélation du prix du service à l'inflation afin de limiter le recours à des hausses brutales.
Adapter aux moyens, les moyens de fonctionnement et le potentiel d'investissement
Prise en compte des observations formulées par la CRC.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 025	360	878	951	1 115	1370	1 087	2 040	957	1 588	1 613	2489
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	221	168	640	932	919	951	474	1 133	413	1 415	1 819	1251
EPARGNE BRUTE	804	49	238	19	196	419	613	907	544	173	-206	1238
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	240	1 279	286	369	352	368	381	4 102	404	415	478	468
EPARGNE NETTE	564	1 230	-48	-350	- 156	51	232	- 3 195	140	-242	684	770

L'épargne brute, comme l'épargne nette, est positive. Cette épargne positive est consécutive au virement du budget général.

Corrigé de ces éléments, l'épargne brute et l'épargne nette auraient été les suivantes :

Ainsi, hors période exceptionnelle (ANV importantes, annulations de titres et mise en place régie), l'épargne brute n'est pas problématique même si elle reste insuffisante au regard du volume d'investissement à réaliser.

Néanmoins, l'épargne nette devrait être moins problématique au-delà de 2026 avec une baisse significative des annuités (-200 000 € entre 2025 et 2027).

Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :

Maintien d'une épargne brute positive et nette positive.
Adapter le volume annuel des investissements à l'épargne disponible afin de limiter le recours à l'emprunt et permettre à l'avenir de mettre en œuvre les actions prioritaires et de tenir compte des différents programmes de renouvellement urbains.
Permettre la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la CRC, avec l'autonomie financière notamment.

III. Les investissements.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

DEPENSES D'EQUIPEMENT	207	499	41	705	1 386	1 700	1 591	1 130	1 188	1 361	1 000	613
------------------------------	-----	-----	----	-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-----

Les dépenses d'équipement sont en baisse à 613 000 €. Ce rythme inférieur à la moyenne est lié au décalage des travaux des réacteurs.

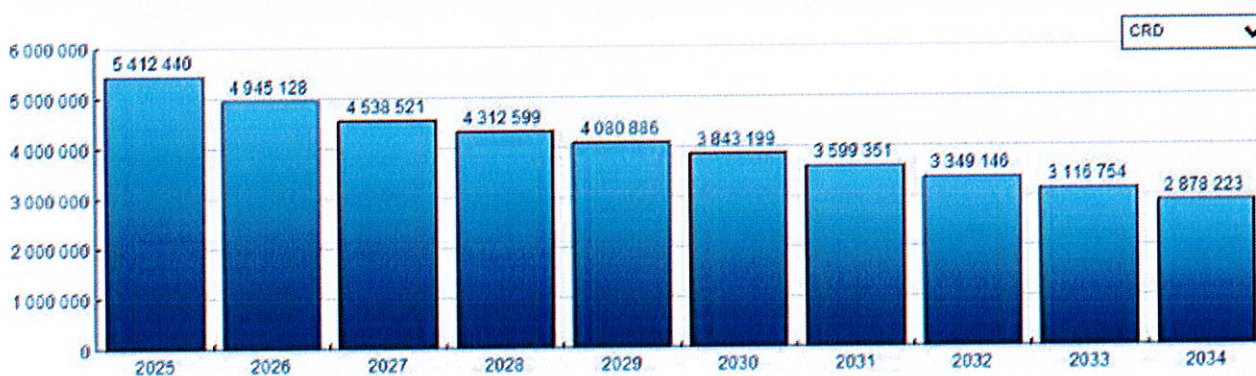
Prévisions/Orientations pour les exercices 2026 et suivants :

Mise en œuvre du programme d'investissement pluriannuel demandé par la CRC et limiter le volume annuel des investissements compte tenu de l'épargne, du niveau d'endettement qui reste élevé et de l'absence de fonds de roulement.

IV. La dette.

Pour poursuivre les investissements et malgré un excédent de fonctionnement, la CCSVT devra limiter les investissements au strict minimum pour limiter le recours à de nouveaux prêts.

Encours DETTE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	6203	6614	5671	9690	7326	6954	5568	5169	4769	4357	4 912



ANNUITE DE LA DETTE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	575	576	557	556	1547	538	540	646	604

Comme indiqué depuis de nombreuses années, le montant des annuités baissera significativement à l'issue de l'exercice 2026 (-200 000 € entre 2026 et 2027).



QUATRIEME PARTIE – EFFECTIF

I. Structure des effectifs

Budget principal

Catégorie	Sexe	Grade	ETP	N d'agents	ETP Budgétaire	Observations
A	M	DIR GAL DES SERVICES	1,00	1	1,00	
B	M	Technicien Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Administratif territorial	1,00	1	1,00	
C	F	Adjoint Administratif territorial	1,00	1	1,00	
C	F	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,67	1	0,67	
C	F	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Agent de maîtrise	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Agent de maîtrise	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
C	F	Adjoint Administratif Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	F	Adjoint Administratif Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	1,00	1	1,00	
C	F	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,92	1	0,92	
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	
			43,58	44	44	

A	M	Ingénieur	1,00	1	1,00	Contractuel
A	F	Attaché	1,00	1	1,00	Contractuel
A	M	Ingénieur	1,00	1	1,00	Contractuel
A	F	Attaché	1,00	1	1,00	Contractuel
B	M	Rédacteur	1,00	1	1,00	Contractuel
			5,00	5	5	
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,08	1	0,08	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,42	1	0,42	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,42	1	0,42	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,92	1	0,92	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,99	1	0,99	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,33	1	0,33	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,63	1	0,63	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,33	1	0,33	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,67	1	0,67	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,17	1	0,17	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,74	1	0,74	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,42	1	0,42	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,92	1	0,92	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	Contractuel / Saisonnier
C	F	Adjoint Administratif Territorial	0,57	1	0,57	Contractuel / Saisonnier
C	M	Adjoint Technique Territorial	0,92	1	0,92	Contractuel / Saisonnier
			13,51	20	13,43	
C	M	Agent de maîtrise	0,29	1	0,29	Non complet
			0,29	1	0,29	

Budget ASSAINISSEMENT

C	M	Adjoint Technique Territorial	1,00	1	1,00	
C	F	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	0,63	Non complet / CDI
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	CDI
C	M	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1,00	1	1,00	CDI

II. Structuration des dépenses de personnel (principaux postes)

STRUCTURATION	TITULAIRE	NON TITULAIRE
TBI	999 829 €	425 298 €
NBI	9 025 €	253 €
IR / SF	43 187 €	15 669 €
IHTS & ASTREINTES	66 461 €	23 940 €
MUTUELLE	23 244,00 €	4 716,00 €
CIA, IFSE ET ASSIMILES	292 247 €	109 262 €
CHARGES PATRONALES	544 2657 €	247 092 €

Evolution prévisionnelle :

Compte tenu des compétences et/missions supplémentaires, les effectifs paraissent suffisants compte tenu des postes à pourvoir.

Cependant, une GPEC est à mettre en œuvre compte tenu de la pyramide des âges.

III. Durée effective du travail.

Agents administratifs / 35 heures par semaine sur 5 jours.

Agents techniques / Moyenne de 35 heures par semaine sur des semaines de 5 ou 6 jours selon les besoins et/ou les fréquences.

CINQUIEME PARTIE – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Il est rappelé que le Conseil communautaire a approuvé la dernière modification des attributions de compensations en février 2020.

COMMUNE	AC 2025
ARBELLARA	
ARGIUSTA MORICCIO	17 091
BELVEDERE CAMPOMORO	82 928
BILIA	
CASALABRIVA	57 639
FOCE BILZESE	
FOZZANO	
GIUNCHETO	
GRANACE	
GROSSA	
MOCA CROCE	41 049
OLMETO	267 190
PETRETO BICCHISANO	94 266
PROPRIANO	686 800
STA MARIA FIGANIELLA	
SARTENE	64 922
SOLLACARO	151 350
VIGGIANELLO	52 953
TOTAL	1 516 188

SIXIEME PARTIE - INVESTISSEMENTS A VENIR ET MODALITES DE FINANCEMENT

Un PPI pour les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT a été approuvé en 2021.

Compte tenu des investissements importants à réaliser et des prochaines contractualisations (CRTE, PVD, ORT, Contrat de territoire AE-CDC, ...), il sera nécessaire de mixer les modalités de financement avec d'une part, l'excédent de fonctionnement et d'autre part, particulièrement pour les budgets annexes, par le recours à l'emprunt.

Jusqu'en 2018, la CCSVT était contrainte au niveau budgétaire avec des déficits récurrents de la section de fonctionnement des budgets annexes mais aussi au niveau de la trésorerie.

Le niveau de trésorerie reste insuffisant pour faire face aux nombreux investissements à réaliser. C'est pourquoi, la CCSVT devra régulièrement faire appel à des lignes de trésorerie.

Enfin, il ressort des échanges avec la CRC la nécessité d'établir des programmes précis en matière d'investissement sur chacun des trois budgets ainsi qu'une charte de développement en lien avec les compétences transférées.

L'exercice 2026 devra être consacré à l'élaboration d'une stratégie financière pluriannuelle.

Ces éléments demeurent inchangés depuis les dernières années.

ETAT DES INDEMNITES

En vertu de la loi « engagement et proximité », un état de l'ensemble des indemnités des élus doit être publié chaque année par les collectivités.

Ainsi, l'article L5211-12-1 du CGCT prévoit que « chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ».

NOM-PRENOM	MANDAT CCSVT		AUTRE(S) MANDAT(S)	
	Fonction	Montant annuel brut	Etablissement/Fonction	Montant annuel brut
AF LEANDRI	CCSVT – Président	24 046 €		
JB OLLANDINI	CCSVT - VP	10 091 €		
V MICHELETTI	CCSVT - VP	8 003 €	SYVADEC - VP	4 239,60 €*
J PERENEY	CCSVT - VP	8 071 €		
PJ CAITUCOLI	CCSVT - VP	7 664 €		
JY LEANDRI	CCSVT - VP	7 867 €		
M ISTRIA	CCSVT - VP	7 935 €		
P CIANFARANI	CCSVT - VP	7 799 €		
J NICOLAI	CCSVT - VP	7 935 €		
M COSTANZO	CCSVT - VP	7 799 €		
JP MOZZICONACCI	CCSVT – VP	8 003 €		
JP TOLINI	CCSVT - Délégué		PETR – VP	2 491,86 €*

*Chiffre N-1